

## **INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES ECOLES SITUEES DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER**

### **PARTICIPATION ATMOSPHERES 53 :**

**100% des transports pour une séance annuelle par classe**

#### **Attention, nouvelle procédure à suivre :**

- 1) Vous procédez vous-mêmes aux réservations de cars auprès du transporteur de votre choix.**
  
- 2) Dans les limites de la subvention qui lui est versée par la communauté de communes, l'association prend à sa charge UN SEUL déplacement annuel par classe.  
Atmosphères 53 vous remboursera sur justificatif 1 déplacement annuel par classe.**
  
- 3) Vous aurez à régler après les séances, sur factures, le prix des places au cinéma Le Palace de Château-Gontier, ainsi que les frais de transport.**